



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

langues régionales

Question écrite n° 96719

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la langue picarde reconnue comme une des langues de France et encore largement pratiquée sur les territoires des académies d'Amiens et de Lille. Or elle ne bénéficie pas d'une reconnaissance de la part de l'éducation nationale puisqu'elle n'est pas inscrite parmi la liste des langues citées dans la circulaire du 5 septembre 2001 relative au développement de l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école, au collège et au lycée. Il souhaiterait connaître les raisons de cet oubli et si elle a l'intention de le réparer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96719

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5682

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)